

COMMUNE DE TALMAS
80260

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2004

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, DEBUYSSCHER, FREY, MACEWKO, PREVOST Christian, VAN DEN EYNDE

Etaient absents : Mmes DHEILLY et LEBEGUE, M. BEUVIN (non excusés), M. TOULEMONDE (excusé)

Secrétaire : M. VAN DEN EYNDE

A l'ouverture de la séance, M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Monsieur Christian PREVOST relative au 3^e point de l'ordre du jour (indemnité d'administration et technicité (IAT) aux fonctionnaires territoriaux relevant des cadres d'emplois des agents d'entretien, etc...), à savoir une délibération à huis clos pour raison confidentielle.

La demande de M. PREVOST soutenue par M. le Maire et les adjoints, le vote du huis clos est proposé à l'ensemble du conseil présent qui l'accepte.

Il est donc décidé que le 3^e point serait débattu en fin de séance après le départ du public et de la secrétaire de mairie qui l'avait sollicité avant la séance auprès de M. le Maire.

1°) Salle socioculturelle et sportive

- a) **Avancement des travaux** : la partie gros-œuvre est en cours d'achèvement (pose de briques en façade). La charpente est achevée. Quant aux travaux de couverture, ils débiteront la semaine prochaine.
- b) **Financement** : le montant des factures payées à ce jour s'élève à 312 389.17 € ; quant aux acomptes de subventions perçus sont de 143 762.88 € ; actuellement les crédits encore disponibles ne sont plus que de 8 372.18 €. Il est donc nécessaire de débloquer la 1^{ère} tranche de l'emprunt souscrit en Avril 2004, à savoir 229 000 €, au taux fixe de 4.05 %, la première échéance trimestrielle de remboursement intervenant en Février 2005. Quant à la 2^e tranche souscrite au taux EURIBOR de 2.32 %, elle sera débloquée dans le courant de l'année 2005 et la première échéance de remboursement n'interviendra qu'un an après le déblocage des fonds.
- c) **Lot n° 9 – sols résine** : en raison de la défection du souscripteur, l'appel d'offres du lot va être relancé. Les annonces paraîtront aux Journaux Officiels du B.O.A.M.P. et à PICARDIE LA GAZETTE.

2°) Plan Local d'Urbanisme

Une première réunion de travail s'est tenue en Octobre avec le cabinet d'études (TRACES URBAINS), la D.D.E., le maire et les adjoints et MM. Frey et Christian Prévost, conseillers municipaux.

Elle avait pour objet de :

- présenter les spécificités de la commune : rappel du diagnostic du Plan Local d'Aménagement
- revenir sur le projet retenu lors de la programmation du Plan Local d'Aménagement : lancement des opérations
- faire le point sur les éléments manquants à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire donne lecture du compte rendu de cette réunion établi par Tracés Urbains et y apporte quelques compléments ou modifications, à savoir la convocation aux réunions de travail du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et de la Communauté de Communes du Bocage et de l'Hallue.

La prochaine réunion se tiendra le 1^{er} Décembre et aura pour thème la définition des premiers objectifs fondateurs du projet d'aménagement de développement durable (P.A.D.D.).

4°) Modification des statuts du S.I.A.E.P. de Naours

Approuvée par arrêté préfectoral du 4/11/2004, suite à l'adhésion de la Commune de Montonvillers au syndicat.

5°) Demande d'achat de terrain jouxtant le terrain de football, d'une superficie de 37 009 m², au C.H.U. d'Amiens : parcelle située en zone NC du plan d'occupation des Sols

Suite à la demande d'un certificat d'urbanisme formulée par Maître CHAVANCE, chargé de la gestion des biens immobiliers du CHU, M. le Maire, par courrier du 10 Mars dernier, a sollicité une proposition de vente. La réponse est parvenue en Octobre : 0.90 € le m² + le dédommagement des locataires.

Dans l'immédiat, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition, la jugeant trop onéreuse.

6°) Prévisions investissements 2005/2006

Monsieur le Maire énumère la liste des travaux qui pourraient être entrepris :

- sécurité incendie : 3^e tranche rue Notre-Dame avec la pose de trois bouches incendie : 1 à la mare de la Ville , 1 rue Bertreux et la dernière à l'intersection des rues N.Dame/Neuve et ruelle Mayeux (39 000 €) ; 4^e tranche : rue du Haut-Bout avec la pose d'une bouche (39 000 €)
- projet école avec recours obligatoire à l'emprunt
- travaux extérieurs église et mise en sécurité de la chapelle de Val de Maisons : M. le Maire rappelle la subvention déjà attribuée par le Conseil Général cette année et valable deux ans
- aménagement de la place publique – démontage du presbytère
- enfouissement des réseaux (environ 70 000 €, sans les candélabres)
- éclairage public : poursuite du changement de lampes actuelles par des lampes au sodium (10 à 15 par an)
- décorations de Noël
- clôture de la mare du Pré-Bégon

- sentiers piétonniers
- réfection du pignon du Café de la Mairie

Le projet prioritaire étant la restructuration de l'école, le choix des autres travaux sera décidé en fonction de l'excédent financier qui sera dégagé au 31/12/2004.

7°) Devis pour réalisation d'une clôture à la mare du Pré-Bégon, et sentiers pédestres

- a) **Mare du Pré-Bégon** : suite à son agrandissement, il y a lieu de sécuriser les abords par une clôture en rondins de bois comme les mares de la Ville et du Boyaval
- devis des ETS RENOV'SPORT : TTC 2 792.66 €
 - devis des ETS HUBLART : TTC 1 255.80 €

Le conseil décide la réalisation des travaux par les ETS HUBLART et sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

- b) **Sentiers pédestres** : des devis ont été fournis par les établissements précédemment cités. Le sujet entraînant une discussion quant à la façon de matérialiser ces sentiers, M. le Maire souhaite que le dossier soit réétudié en début d'année 2005.

8°) Questions diverses

- **Transfert de crédits** :
Afin de régler la taxe spéciale d'ordures ménagères 2004 à la Communauté de Communes, il y a lieu de transférer 560 € de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 62848
- **Paiement des factures de fournitures de matériel électrique pour la confection des guirlandes de Noël** : à imputer sur les dépenses d'investissement afin de récupérer la TVA

A HUIS CLOS, le 3è point de l'ordre du jour : Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) aux fonctionnaires territoriaux relevant des cadres d'emplois des agents d'entretien, etc...

Aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet, les documents en possession de la municipalité ne le permettant pas.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 19/11/2004

Le Maire

P. BLOCKLET